



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU CALVADOS

direction départementale des  
territoires et de la mer du  
Calvados

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### **Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN ET HEROUVILLE SAINT CLAIR**

Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, informe le public qu'en **exécution de l'arrêté du 11 mai 2015**, il sera procédé à une enquête publique :

**du lundi 15 juin 2015 à 9h00 au vendredi 17 juillet 2015 à 16h00**

sur l'étude d'impact relative à la sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées **au plus tard le 30 mai 2015**, en mairies de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Les jours et heures d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance durant toute la durée de l'enquête et consigner éventuellement ses observations en mairies, sont les suivants :

COMMUNES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
CAEN	Lundi au jeudi de ... 8h00 à 17h00 Vendredi de ..... 8h00 à 16h00 Samedi de ..... 9h30 à 18h00
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Lundi au vendredi 9h00 à 17h30 Samedi de 9h00 à 11h45

Monsieur Marcel VASSELIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Hubert SEJOURNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairies aux jours et heures suivants :

CAEN		HEROUVILLE SAINT CLAIR	
Jour	heure	Jour	heure
<b>15/06/2015</b>	<b>9h00 à 12h00</b>	<b>24/06/2015</b>	<b>9h00 à 12h00</b>
<b>27/06/2015</b>	<b>9h30 à 12h30</b>	<b>06/07/2015</b>	<b>14h30 à 17h30</b>
<b>17/07/2015</b>	<b>13h00 à 16h00</b>		

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés en mairies de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer - service eau et biodiversité, 10 boulevard du général Vanier - CS 75224 - 14052 CAEN cedex 4 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an.

La direction départementale des territoires et de la mer publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'Etat et les tient à la disposition du public pendant un an.

Fait à CAEN le 11 mai 2015

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
Christian DUPLESSIS